

Habilitation à la rédaction EASA FORM 1 Habilitation à la rédaction de certificat de mise et remise en service PROGRAMME DE FORMATION

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Permettre de vérifier et de consolider la mise à jour des connaissances en terme de dispositions relatives à la mise en service d'équipements aéronautiques ou d'aéronefs
- Apprendre à renseigner chaque case qui compose le document EASA Form One
- Connaître les responsabilités associées

PUBLIC CONCERNÉ

- Rédacteur du document de navigabilité EASA Form1
- Personnel de certification APRS et APMS

PRÉ-REQUIS

- Aucun

Formation distanciel

- Avoir un ordinateur, une connexion internet viable et un smartphone/tablette pour répondre aux questions

DESCRIPTION / CONTENU

- Rappel sur l'environnement réglementaire international
- Domaine d'application (PART 21, PART 145)
- Description détaillée du document EASA Form 1
- Règles de rédaction du certificat EASA Form 1
- Rédaction des différentes cases
- Différents cas d'émission d'un certificat libératoire
- Personnel signataire de l'APRS / APMS
- Compétences
- Obligations
- Responsabilités

DURÉE

3h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Alternance d'apports théoriques et d'exposés interactifs
- Approche interactive, jeux de rôle, études de cas, débriefing en groupe
- Partage d'expériences entre participants
- Analyses de cas généraux ou spécifiques à l'entreprise (communication au préalable)
- Les moyens permettant de suivre l'exécution de la formation et d'en apprécier les résultats

MOYENS & SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- Projection de diaporamas, quizz via télécommandes/supports connectés



- Livret de formation (transmis par le formateur pour les formations en présentiel, transmis par mail pour les formations en distanciel)

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Évaluation permanente par QCM en cours de programme
- Évaluation des stagiaires via QCM de fin de session

PLANIFICATION

- Nous définissons conjointement avec notre client le planning de formation.
Contactez-nous par mail contact@jp-partnair.fr ou par téléphone [01 34 47 16 16](tel:0134471616) pour connaître les prochaines sessions. La formation débute entre 2 à 3 semaines après la validation administrative du dossier.

Nous apportons une attention particulière et prioritaire à la satisfaction de nos apprenants et pouvons mettre en place certaines adaptations pour l'ensemble de nos formations afin qu'elles soient accessibles* aux personnes en situation de handicap. L'intérêt est que chaque personne puisse profiter d'une expérience de formation optimale. Afin de faciliter l'intégration, le suivi pédagogique, notre référent handicap est à votre écoute pour vous accompagner dans les meilleures conditions.
*modalités à préciser selon le type de handicap

Référent Handicap : Charlène THÉRAULT – 06.74.68.16.11 – charlene.therault@jp-partnair.fr